

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 28 mai 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice générale Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Catherine Gagné, directrice par intérim Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jean-François Leblanc, directeur Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim Jocelyn Ouellet, directeur Nicolas Savard, directeur
------------------	--	-----	---

CC-2019-126

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2019-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour *
 - 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019 *
- 2. Période de questions du public et question et/ou correspondance des élèves**
 - 2.1. Parole au public / M. Richard Bouchard, directeur général de l'ENAM
 - 2.2. Parole au public / M. Pascal Audet / animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire
 - 2.3. Parole au public / M^{me} Josée Lefebvre
- 3. Sujets relatifs à la réussite éducative**
 - 3.1. Organisation scolaire 2019-2020 *

- 3.2. Récréation de 20 minutes *
- 3.3. Activité pédagogique hors Canada / École Charles-Gravel à Orlando *
- 3.4. Activité pédagogique hors Canada / École Charles-Gravel en Espagne *
- 3.5. Activité pédagogique hors Canada / École Charles-Gravel en Europe centrale *
- 3.6. Activité pédagogique hors Canada / École Charles-Gravel à Londres *
- 3.7. Centre d'employabilité de La Baie *

4. Sujets de nature contractuelle, immobilière, financière ou technologique

- 4.1. Entérinement de décision / Acquisition de deux camions cubes usagés *
- 4.2. Acquisition d'un camion pour le CFEM *
- 4.3. Acquisition d'ameublement pour les maternelles 4 ans *
- 4.4. Acquisition de cahiers d'exercices *
- 4.5. Amendement à la résolution no CC-2019-96 - Ajout des lots A, B et C au projet de réfection de l'aile A de l'école Médéric-Gravel *
- 4.6. Achat de terrain – Petit-Saguenay *
- 4.7. Octroi de contrat / Remplacement de portes et de l'escalier extérieur, école St-Isidore *
- 4.8. Octroi de contrat / Réfection de la cour extérieure et de l'entrée de service de l'école Du Vallon *
- 4.9. Octroi de contrat / Réfection de la cour extérieure et des services de l'école St-Félix *
- 4.10. Octroi de contrat / Réfection des blocs sanitaires et des conciergeries de l'école Marie-Médiatrice *
- 4.11. Octroi de contrat / Inventaire des bâtiments (phase 2) *
- 4.12. Autorisation de transmission de demandes d'ajout d'espace *
- 4.13. Autorisation de signature / Protocoles d'entente pour l'utilisation des piscines des écoles des Grandes-Marées et l'Odysée / Dominique-Racine *
- 4.14. Autorisation de signature pour la convention d'utilisation du parc de planches à roulettes de l'école Fréchette *

5. Sujets de nature organisationnelle

- 5.1. Nomination d'un régisseur au Service des ressources matérielles *
- 5.2. Liste des enseignants mis en disponibilité pour l'année 2019-2020 *
- 5.3. Liste officielle d'affectation des directions d'établissement 2019-2020 *
 - 5.3 A. Engagement de directions et directions adjointes d'établissement scolaire
 - 5.3 B. Engagement de gestionnaires administratifs d'établissement
- 5.4. Adoption du Cadre de référence pour la nomination et l'évaluation des hors cadres *
- 5.5. Adoption de l'évaluation de la directrice générale par intérim
- 5.6. Attentes envers le directeur général adjoint par intérim *
- 5.7. Nomination de la direction générale

6. Sujets de nature corporative

- 6.1. Adoption du règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction *
- 6.2. Adoption du Code d'engagement éthique des membres du personnel *
- 6.3. Adoption de la politique Partenariat, affiliation, représentation et contribution externe *
- 6.4. Adoption de la politique de Reconnaissance *
- 6.5. Délégation de fonctions et pouvoirs *
- 6.6. Plan d'action actualisé 2019-2020 *
- 6.7. Adoption du rapport mensuel *
- 6.8. Autorisation à participer au Congrès de la FCSQ *

- 6.9. Recommandation d'un membre au sein du conseil d'administration de Diffusion Saguenay *

7. Sujets statutaires

- 7.1. Courrier reçu *
7.2. Rapport de la présidente *
7.3. Rapport de la directrice générale par intérim *
7.4. Rapport de représentation des commissaires
7.5. Comptes rendus des comités du conseil et du comité de parents *
7.6. Sujets divers

8. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CC-2019-128

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019 tel que déposé.

Suivis :

CC-2019-89 et CC-2019-90

Le 23 mai, les présidents des conseils d'établissement ont été rencontré afin de répondre à leurs interrogations. De plus, il a été convenu que la direction générale serait présente, dans le cadre de la consultation, lors des rencontres des conseils d'établissement du CFEM le 4 juin prochain ainsi que celui du CFP du Fjord, par contre, la date est encore inconnue.

CC-2019-93

Suite à une interrogation, la direction générale mentionne qu'il n'y a pas développement récent dans le dossier mais que diverses rencontres politiques sont à l'agenda pour les services d'enseignement dans le programme d'intégration sociale aux personnes retraitées et aînées.

CC-2019-124

M^{me} Sonia Desgagné fait valoir son désaccord avec le texte consigné au n° CC-2019-124 du procès-verbal.

ADOPTÉE

CC-2019-129

Parole au public / M. Richard Bouchard, directeur général de l'ENAM

M. Richard Bouchard, directeur général de l'ENAM, se présente et fait le point quant au partenariat qui s'est terminé en 2018 entre l'ENAM et la Commission scolaire. De plus, il interpelle les membres du conseil des commissaires afin que soit retourné l'école St-Joachim à la Commission scolaire et que, dans le cadre des programmes communautaires gouvernementaux, l'édifice y soit consacré et puisse accueillir à nouveau l'ÉNAM.

CC-2019-130

Parole au public / M. Pascal Audet, animateur de vie spirituelle et engagement communautaire

M. Pascal Audet, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, informe les membres du conseil de son inquiétude face à la perte de ressources dans son corps d'emploi. En effet, il mentionne qu'à chaque fois qu'on assiste à un départ, on augmente la charge des personnes déjà en place et on ne remplace pas la ressource qui quitte. Il demande à la Commission scolaire d'entreprendre une vision pour les prochaines années dans le domaine des services d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

M^{me} Josée Lefebvre interpelle la direction générale par rapport à une lettre la concernant dont elle a demandé copie à la direction de l'éducation des adultes et pour laquelle elle n'a pas eu de retour.

Chaque année, les Services éducatifs ont la responsabilité de répartir les ressources enseignantes générées par le financement suite à l'organisation scolaire. Cette tâche doit avoir comme finalité la visée d'offrir des services éducatifs de qualité à notre clientèle tout en considérant les enjeux financiers et les exigences de la convention collective, afin d'effectuer ladite tâche.

Pour une troisième année consécutive, nous avons utilisé le logiciel ESOPE. Ce logiciel est un outil d'analyse qui permet de valider et d'influencer l'efficacité et l'efficacités de nos décisions, en simulant les impacts financiers d'ouverture et de fermeture de groupes ou de déplacements d'élèves. Voici quelques faits saillants interprétés, à ce jour :

Pour le primaire :

- L'augmentation de la clientèle de 72 élèves s'explique principalement par l'accueil des élèves en maternelle 4 ans temps plein;
- De manière générale, la formation des groupes est satisfaisante, les moyennes Commission scolaire sont respectées, malgré quelques groupes en dépassement de 1 ou 2 élèves;
- Des classes-cycles ont été formées dont, 3 multi au 1^{er} cycle du primaire et 6 multi aux 2^e et 3^e cycles;
- Le portrait des classes spécialisées reste le même, toutefois il y a la possibilité d'une classe additionnelle pour la clientèle d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école désignée Le Roseau;
- On constate, pour une année de plus, les impacts négatifs au niveau du financement, du fait que Montessori soit considéré avec la clientèle de l'école André-Gagnon;
- Quelques situations où les transferts sont plus nombreux :

Pour le primaire :

- 6^e année de l'école St-Antoine, 5 transferts vers l'école De La Pulperie
Motif : un seul groupe à l'école St-Antoine et 2 groupes à l'école De La Pulperie;
- 6^e année de l'école Vanier, 10 transferts vers l'école Des Quatre-Vents : Motif : manque d'espace à l'école Vanier;
- 6^e année de l'école Ste-Claire, 6 transferts vers l'école La Carrière : Motif : dépassement d'élèves par groupe;
- 6^e année du secteur La Baie :
De l'école Ste-Thérèse, 9 transferts vers l'école Médéric-Gravel; De l'école Médéric-Gravel, 4 transferts vers l'école St-Joseph; Motif : dépassement d'élèves par groupe.

Pour le secondaire :

- L'augmentation de la clientèle de 94 élèves s'explique principalement par l'augmentation de la clientèle en contexte du passage primaire/secondaire;
- La présence d'un présecondaire dans chacune des écoles nonobstant les nouvelles orientations concernant les effectifs réduits, l'offre de service aux ÉHDAA demeure la même;
- L'organisation optimale à l'école secondaire Fréchette permettant aux élèves d'avoir accès à différentes options et séquences mathématiques en secondaire 4 et 5;
- Une partie de l'augmentation de la clientèle de l'Odyssée est d'environ 20 élèves de d'autres commission scolaire en entente de scolarisation pour le sport.

Le 20 février dernier, le ministre Roberge publiait un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire. Selon ce projet, les écoles primaires devront offrir

quotidiennement deux périodes de récréation d'au moins 20 minutes chacune, dès la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, l'article 17 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3,r.8) sera modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « d'une période de détente le matin et l'après-midi » par « de deux périodes de détente d'un minimum de 20 minutes, soit l'une le matin et l'autre l'après-midi ». L'intention étant de faire vivre 20 minutes de jeux libres aux élèves à l'extérieur. Les Services éducatifs en collaboration avec le Service des ressources humaines ont proposé aux écoles un projet de modification de l'horaire qui n'avait aucun impact au niveau :

- De l'organisation de la tâche de l'enseignant;
- Des finances;
- De l'amplitude de la journée;
- Du temps de repas du midi;
- De l'horaire des élèves du secondaire.

La proposition suggère une récupération de 5 minutes au moment de l'accueil du matin et du midi qui serait déplacée durant la période de détente. Les directions d'école ont approuvé cette proposition lors du Comité de concertation des écoles primaires (CCEP) du 2 avril dernier. Il est prévu que ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

CC-2019-134

Activité pédagogique
hors Canada / École
Charles-Gravel à
Orlando

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé le projet d'activité pédagogique pour un groupe de 32 élèves inscrits à la concentration sports loisir et plein air (SLPA), ainsi que 5 accompagnateurs à Orlando en Floride. Cette activité est prévue du 2 au 9 octobre 2019.

Cette activité se veut mobilisatrice et déterminante pour la réussite éducative et la persévérance scolaire de certains jeunes plus vulnérables. De plus, elle permettra l'intégration de nombreuses connaissances en lien avec le programme de formation de l'école québécoise.

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'activité pédagogique par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel selon la résolution CE.18-19.14-01;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 32 élèves et de 5 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage à Orlando en Floride du 2 au 9 octobre 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-135

Activité pédagogique
hors Canada / École
Charles-Gravel en
Espagne

À la suite d'une consultation, le conseil d'établissement et l'équipe de gestionnaires de l'école secondaire Charles-Gravel ont approuvé le projet d'activité pédagogique d'immersion culturelle et linguistique en Espagne pour un groupe de 35 élèves inscrits au Programme d'éducation internationale (PEI) ainsi que 6 accompagnateurs. Cette activité est prévue du 7 au 15 octobre 2020.

L'intention pédagogique de cette activité est d'explorer et d'approfondir la compréhension des six contextes mondiaux qui balisent le programme du PEI.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement et l'équipe de gestionnaires de l'école secondaire Charles-Gravel selon la résolution CE.18-19.14, datée de septembre 2018;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 35 élèves et de 6 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage en Espagne du 7 au 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

CC-2019-136

*Activité pédagogique
hors Canada / École
Charles-Gravel en
Europe centrale*

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé une activité pédagogique en Europe centrale pour un groupe de 36 élèves de 4^e secondaire inscrits au Programme d'éducation internationale (PEI), ainsi que 6 accompagnateurs. Cette activité est prévue du 8 au 17 octobre 2021.

Les objectifs de cette activité pédagogique permettront aux élèves de réinvestir et d'approfondir des compétences liées à divers programmes de formations disciplinaires comme l'univers social, les arts, la musique, les mathématiques et les langues.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet d'activité pédagogique par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel selon la résolution CE 18-19.022;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 36 élèves et de 6 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage en Europe centrale du 8 au 17 octobre 2021.

ADOPTÉE

CC-2019-137

*Activité pédagogique
hors Canada / École
Charles-Gravel à
Londres*

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé une activité pédagogique à Londres pour un groupe de 36 élèves inscrits au Programme d'éducation internationale (PEI), ainsi que 6 accompagnateurs. Cette activité est prévue du 11 au 19 octobre 2019.

Les objectifs pédagogiques visés par cette activité permettront à ces élèves d'approfondir les notions historiques et culturelles liées au programme de formation. De plus, cette activité permettra aux élèves de vivre une expérience dans laquelle ils pourront intégrer les valeurs associées au profil de l'apprenant inscrit au PEI.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel selon la résolution CE 15-16.936;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 36 élèves et de 6 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un voyage à Londres du 11 au 19 octobre 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-138
Centre d'employabilité
de La Baie

M^{me} Diane Durand, commissaire, informe les membres du conseil de la visite du député M. François Tremblay au Centre d'employabilité de La Baie le lundi 8 avril dernier. Faisant suite à cette visite, M. Tremblay a fait paraître le message suivant sur sa page Facebook :

« Un secret trop bien gardé!

Nous passons tous et toutes devant cette ancienne école quotidiennement et sans trop savoir ce qui s'y développe avec vision et humanité...

En collaboration avec la Commission scolaire des rives-du-Saguenay et du CIUSSS, le Centre d'employabilité de la Baie souhaite maintenant affirmer sa mission et grandir...

Ils ont créé un plateau de travail qui permet à des clientèles en lien avec la santé mentale, la mobilité réduite, la réorientation de carrière d'accéder à différents ateliers de compétences, à un tremplin de dignité.

On m'y aura présenter de magnifiques exemples de réussite qui transitent vers un travail reconnu.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre cela devient structurant. Ils souhaitent maintenant aller plus loin et je vais les y accompagner.

- *Faire reconnaître leur organisme dans un réseau national;*
- *Créer de nouveaux plateaux sur d'autres créneaux;*
- *Collaborer à intégrer les travailleurs issus de l'immigration;*
- *Augmenter le temps d'opération de leur service résidentiel et commercial de l'actuelle buanderie;*
- *Créer de nouveaux emplois...*

Je tiens à saluer cette démarche engagée. Nous travaillons déjà au dépassement des objectifs.

*François Tremblay
Député de Dubuc »*

De plus, M. Tremblay a fait l'éloge du CEB dans les minutes de l'Assemblée Nationale à Québec.
(<https://www.facebook.com/FrancoisTremblayCAQ/videos/425460601616014/>)

CC-2019-139

*Entérinement de décision
/ Acquisition de deux
camions cubes usagés*

Un appel d'offres public a été lancé pour combler un besoin en camions pour l'atelier le 26 mars 2019. Comme le prix du seul soumissionnaire conforme dépassait les enveloppes budgétaires et que les autres soumissionnaires potentiels ne pouvaient soumissionner, car les manufacturiers ont effectué un arrêt de production des châssis jusqu'en décembre 2019, le Service des ressources matérielles s'est donc tourné du côté du marché des véhicules usagés. Un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'acquisition de camions usagés. Finalement, une transaction a été conclue de gré à gré pour obtenir des camions 2018 à faible kilométrage.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 26 mars 2019 pour l'acquisition de véhicules neufs;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire conforme a répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le prix soumis dépassait les enveloppes budgétaires;

CONSIDÉRANT que les autres soumissionnaires potentiels n'ont pas déposé de soumission en raison de l'arrêt de production des châssis jusqu'en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le marché des véhicules usagés est la seule solution pour le moment;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une transaction de gré à gré pour acquérir des camions conformes au devis;

CONSIDÉRANT le point 15.5 de la politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction en lien avec les acquisitions de biens usagés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron
et résolu :**

D'ENTÉRINER la décision de la direction générale d'acquérir deux camions cubes usagés.

ADOPTÉE

CC-2019-140

*Acquisition d'un camion
pour le CFEM*

Le CFEM désire faire l'acquisition d'un nouveau camion pour le programme de mécanique de véhicules lourds routiers afin de moderniser la flotte de véhicules. Comme ce nouveau camion sera équipé de nouvelles technologies, il rendra possible une formation plus adaptée au marché actuel du travail.

Le renouvellement de la flotte de véhicules doit se faire graduellement afin de respecter le budget annuel du Centre. L'achat d'un camion ou deux par année est prévu à leur budget MAO (matériel, appareillage et outillage).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 2 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est non conforme au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition d'un camion pour le CFEM, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Camions Lussier pour un montant de 58 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-141

*Acquisition
d'ameublement pour les
maternelles 4 ans*

Suite à l'annonce du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de créer de nouvelles maternelles 4 ans, la Commission scolaire ajoutera plusieurs classes pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour faire suite à l'analyse des besoins, un appel d'offres public a été lancé pour obtenir l'ameublement nécessaire.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 2 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions du 24 mai 2019;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition d'ameublement pour les maternelles 4 ans les plus bas soumissionnaires conformes, soit Kit Planète au montant de 1 401,40 \$ avant taxes et Brault et Bouthillier au montant de 99 520,33 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-142

*Acquisition de cahiers
d'exercices*

Chaque année, la Commission scolaire lance un appel d'offres pour l'acquisition des cahiers d'exercices par les parents. Le contrat nous permet ainsi de pouvoir prévoir, auprès des fournisseurs retenus, les quantités suffisantes pour la rentrée.

Cette année, une modification a été apportée au devis afin d'améliorer le service aux parents. Ce faisant, les parents bénéficieront désormais, en sus des trois points de services habituels sur le territoire, de la possibilité de commander en ligne les cahiers d'exercices.

Cependant, étant un nouveau service, les modalités de livraison restent à parfaire. Ainsi pour la rentrée 2019, la livraison est offerte par l'un des trois fournisseurs, soit celui desservant Chicoutimi. Les deux autres desservant les secteurs de Laterrière et de La Baie offrent pour l'instant la cueillette en magasin.

CC-2019-143

*Amendement à la
résolution no CC-2019-
96 - Ajout des lots A, B et
C au projet de réfection
de l'aile A de l'école
Médéric-Gravel*

Suite à la résolution n^o CC-2019-96, adoptée par le conseil des commissaires le 23 avril 2019, le Service des ressources matérielles désire ajouter les lots A, B et C au contrat de la réfection des finis intérieurs de l'aile A de l'école Médéric-Gravel. Ces lots optionnels étaient prévus à l'appel d'offres public et l'adjudication de ceux-ci permettra le respect des enveloppes budgétaires.

CONSIDÉRANT la résolution n^o CC-2019-96, adoptée le 23 avril 2019 par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'en plus du contrat principal, les soumissionnaires devaient soumettre un prix pour des lots optionnels (A, B et C);

CONSIDÉRANT que le montant total incluant les trois options respecte le budget alloué par le Ministère.

CONSIDÉRANT l'article 6.33 de la délégation de fonctions et pouvoirs : « Accepter un avis de changement relatif à tout contrat comportant une dépense supérieure à 10 % de la valeur du contrat »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'AMENDER la résolution n° CC-2019-96 en ajoutant un avenant au contrat de Tect-Hab incluant les lots A, B et C.

ADOPTÉE

CC-2019-144

Achat de terrain – Petit-Saguenay

Comme des travaux sont prévus cet été pour la réfection de la cour de l'école Du Vallon, une firme d'ingénierie a été mandatée pour la réalisation du projet. Cette firme a constaté une problématique de drainage importante. Comme les travaux doivent être réalisés sur un terrain qui appartient en partie à la Commission scolaire et à la Fabrique de St-François d'Assise de Petit-Saguenay, une demande d'achat a été adressée à cette dernière.

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la cour de l'école Du Vallon;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Fabrique en vue d'acquérir une parcelle de terrain située du côté est de l'église, adjacente au terrain de l'école Du Vallon;

CONSIDÉRANT que tous les frais d'arpentage et de notariat sont à la charge de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une servitude de stationnement sera accordée à la Fabrique;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fabrique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Dany Côté
et résolu :**

D'ACQUÉRIR pour la somme d'un dollar, le terrain pavé situé du côté est de l'église de Petit-Saguenay appartenant à la Fabrique de St-François d'Assise de Petit-Saguenay.

ADOPTÉE

CC-2019-145

*Octroi de contrat /
Remplacement de portes
et de l'escalier extérieur,
école St-Isidore*

Suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2017-2022, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant le remplacement de portes et de l'escalier extérieur à l'école St-Isidore dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 14 mai 2019;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour le remplacement de portes et de l'escalier extérieur à l'école St-Isidore au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amec construction au montant de 135 489 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-146

Octroi de contrat /
Réfection de la cour
extérieure et de l'entrée
de service de l'école Du
Vallon

Suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2017-2022, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection de la cour extérieure à l'école Du Vallon dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection de la cour extérieure à l'école Du Vallon au plus bas soumissionnaire conforme, soit Inter-Projet au montant de 765 859 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-147

Octroi de contrat /
Réfection de la cour
extérieure et des
services de l'école St-
Félix

Suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2017-2022, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection de la cour extérieure à l'école St-Félix dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mai 2019;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection de la cour extérieure à l'école St-Félix au plus bas soumissionnaire conforme, soit Robin Potvin au montant de 291 372 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-148

Octroi de contrat /
Réfection des blocs
sanitaires et des
conciergeries de l'école
Marie-Médiatrice

Suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2018-2023, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des blocs sanitaires et conciergeries à l'école Marie-Médiatrice dans le cadre de la mesure de résorption du déficit de maintien – budget additionnel (50626) pour l'année 2018-2019.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mai 2019;

**Il est proposé par M^{me} Dany Côté
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des blocs sanitaires et conciergeries à l'école Marie-Médiatrice au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions CR au montant de 321 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-149

Autorisation de transmission de demandes d'ajout d'espace

Suite à la correspondance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant une période supplémentaire pour le dépôt des demandes d'ajout d'espace, une analyse de l'occupation des locaux a été complétée. Le Service des ressources matérielles souhaite acheminer 4 demandes d'ajout d'espace pour des locaux administratifs et de services aux écoles La Carrière, L'Horizon, Notre-Dame-du-Rosaire et Le Roseau.

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il est nécessaire d'obtenir davantage d'espace;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention pour les projets d'agrandissement des écoles La Carrière, L'Horizon, Notre-Dame-du-Rosaire et Le Roseau dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale.

ADOPTÉE

CC-2019-150

Autorisation de signature / Protocoles d'entente pour l'utilisation des piscines des écoles des Grandes-Marées et l'Odyssée / Dominique-Racine

Suite à un partenariat de plusieurs années avec la ville de Saguenay, il est proposé de signer les nouveaux protocoles d'entente qui sont équitables au niveau des heures allouées et du partage des coûts.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les protocoles d'entente avec la Ville de Saguenay concernant l'utilisation des piscines des écoles secondaires de l'Odyssée/Dominique-Racine et des Grandes-Marées;

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2018-416 du comité exécutif de la Ville de Saguenay acceptant les protocoles d'entente à intervenir entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale par intérim à signer les protocoles d'ententes avec la Ville de Saguenay concernant l'utilisation des piscines des écoles secondaires de l'Odyssée/Dominique-Racine et des Grandes-Marées, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit rétroactivement du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020 avec possibilité de renouvellement, et ce, pour la même durée et aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

CC-2019-151

Autorisation de signature pour la convention d'utilisation du parc de planches à roulettes de l'école Fréchette

Suite à l'aménagement, en collaboration avec la municipalité de L'Anse-St-Jean, d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école Fréchette en 2015-2016, il convient maintenant de signer une convention d'utilisation.

CONSIDÉRANT l'aménagement du parc de planches à roulettes par la Commission scolaire et l'implication financière de la municipalité de L'Anse-St-Jean de l'ordre de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce parc sera à l'usage de la Commission scolaire de 7 h à 17 h du lundi au vendredi inclusivement pendant la période scolaire;

CONSIDÉRANT que ce parc sera à l'usage des citoyens du secteur en dehors de la période indiquée ci-haut;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la signature d'une convention d'utilisation de ce parc;

CONSIDÉRANT la durée de la convention d'utilisation de cinq (5) ans, qui pourra être renouvelée aux mêmes conditions et pour la même durée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Dany Côté
et résolu :**

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale par intérim à signer la convention d'utilisation du parc de planches à roulettes de l'école Fréchette.

ADOPTÉE

CC-2019-152

Nomination d'un régisseur au Service des ressources matérielles

Suite à la retraite de M. Alain Duchesne, le Service des ressources humaines se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le poste vacant de régisseur au Service des ressources matérielles.

CONSIDÉRANT la retraite de M. Alain Duchesne à titre de régisseur au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 04-2019-73;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Mario Girard, à titre de régisseur temporaire, et ce, depuis le 24 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond déjà aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M. Mario Girard au poste à temps plein régulier de régisseur au Service des ressources matérielles, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 29 mai 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-153

Liste des enseignants mis en disponibilité pour l'année 2019-2020

En vertu de la clause 5-3.16 D de la convention collective de travail, avant le 30 avril de l'année scolaire en cours, la Commission scolaire doit dresser la liste des enseignants qui sont susceptibles d'être en disponibilité ou qu'elle ne rengagera pas en raison d'un surplus de personnel pour l'année scolaire suivante.

Par la suite, en vertu de la clause 5-3.18 C de la convention collective de travail, avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours, la Commission scolaire doit aviser par courrier recommandé, l'enseignant mis en disponibilité ou non-rengagé pour l'année scolaire suivante.

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins d'effectifs enseignants avant le 30 avril, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la direction des Services éducatifs jeunes et la direction des Services éducatifs adultes;

CONSIDÉRANT les dispositions nationales de la convention collective concernant la gestion des excédents d'effectifs au niveau du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'affichage de la liste des enseignantes et enseignants susceptibles d'être mis en disponibilités ou non rengagés pour 2019-2020, qui s'est fait le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT les procédures d'affectation et de mutation qui se poursuivront dans les semaines à venir;

Il est proposé par M. Josey Lacognata et résolu :

DE PROCÉDER à la mise en disponibilité ou au non-rengagement des personnes suivantes, sous réserve des mouvements de personnel ou de l'expression de nouveaux besoins d'ici le 1^{er} juillet 2019 :

MISES EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS POUR 2019-2020

Nom, prénom	Champs/discipline	École	NR ou dispo
Landry, Renée	5-Éducation physique	École/Commission	Non-rengagé
Maurais, Richard	6-Musique	École/Commission	Non-rengagé
Savard, Isabelle	6-Musique	École/Commission	Non-rengagé

MISES EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Nom, prénom	Champs/discipline	École	NR ou dispo
St-Gelais, Hélène	18- Informatique		2008-2009
Bouchard, Madeleine	1,2-Lancement d'entreprise	CFP L'Oasis	DISPO
Bolduc, Jérôme	10 A,2- MV légers	CFEM	DISPO
Gravel, Michel	16,1-Soudage	CFP-DU-FJORD	2015-2016

ADOPTÉE

CC-2019-154

Liste officielle d'affectation des directions d'établissement 2019-2020

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu du règlement Délégation de fonctions et pouvoirs (délégation n° 5.11), la directrice générale par intérim présente le résultat du processus d'affectation des directions d'établissement mené au courant des derniers mois pour l'année scolaire 2019-2020. En résumé, ce processus a mené à 17 mouvements.

CC-2019-155

Engagement de directions et directions adjointes d'établissement scolaire

Suite au processus d'affectation des directions d'établissement pour 2019-2020, la direction générale, conformément à la structure administrative ainsi qu'aux besoins en effectifs de directions et directions adjointes d'établissement, propose l'engagement des candidatures suivantes. Il est à noter que ces candidatures ont fait l'objet d'un processus de sélection et de recommandation favorable par leur comité respectif.

CONSIDÉRANT que les candidats ont été retenus dans le cadre des processus pour la banque de relève de direction et direction adjointe d'établissement scolaire;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'application de la Politique locale de gestion des cadres d'école et de centre de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus d'affectation des directions d'établissement 2019-2020 mené par la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de ces personnes;

**Il est proposé par M. Robert Tremblay
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement dans un poste régulier temps plein de direction d'établissement scolaire, à compter du 1^{er} juillet 2019, les personnes suivantes :

- M^{me} Suzie Ménard
- M^{me} Myriam Plante
- M^{me} Isabelle Pedneault
- M^{me} Véronique Pouliot

D'AJOUTER, aux fins d'engagement, à la banque de relève de direction et direction adjointe d'établissements scolaires, les personnes suivantes :

- M^{me} Mélanie Paradis
- M^{me} Véronique Bouchard
- M. Simon Lavoie
- M. Joël Vaillancourt
- M. Jean-Frédéric Girard
- M^{me} Valérie Pageau
- M. Dominic Simard
- M^{me} Émilie Lavoie
- M^{me} Mélanie Girard (3)

ADOPTÉE

CC-2019-156

Engagement de
gestionnaires
administratifs
d'établissement

Suite au processus d'affectation pour 2019-2020, la direction générale, conformément à la structure administrative ainsi qu'aux besoins en effectifs de gestionnaires administratifs d'établissement, propose l'engagement des candidatures suivantes. Il est à noter que ces candidatures ont fait l'objet d'un processus de sélection et de recommandation favorable par leur comité respectif.

CONSIDÉRANT que les candidats ont été retenus dans le cadre des processus de sélection de gestionnaires administratifs d'établissement;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'application de la politique locale de gestion des administrateurs ainsi que la politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus d'affectation mené par la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de ces personnes;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement, dans un poste régulier de gestionnaire administratif d'établissement, à compter du 1^{er} juillet 2019, la personne suivante :

- M. Martin Lavigueur

D'AJOUTER, aux fins d'engagement, à la banque de relève de gestionnaire administratif d'établissement, la personne suivante :

- M^{me} Josée Hudon

ADOPTÉE

CC-2019-157

Adoption du Cadre de référence pour la nomination et l'évaluation des hors cadres

L'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire le 1^{er} juin dernier ordonnait notamment, de par la mesure 1 d), l'établissement « d'un processus visant à formuler des attentes claires et à établir les moyens d'évaluation annuelle de la direction générale ». C'est dans cet esprit que les travaux effectués ont mené à l'élaboration d'un cadre de référence sur la nomination et l'évaluation d'un hors cadre, lequel prévoit le processus et les mécanismes afférents à la composition des comités de sélection et d'évaluation, la nomination, l'évaluation annuelle. Il intègre également le profil de compétence d'un hors cadre dont certaines modifications sont proposées. Le cadre comprend également les qualités recherchées ainsi que les outils d'évaluation.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre des mesures 1 d) et 3 de l'arrêté ministériel;

CONSIDÉRANT le projet de cadre de référence sur la nomination et l'évaluation d'un hors cadre déposé aux membres du conseil des commissaires le 24 avril, ainsi que le retour effectué en comité plénier le 14 mai;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'ADOPTER le cadre de référence sur l'évaluation et la nomination d'un hors cadre;

D'AMENDER le profil de compétence d'un hors cadre.

ADOPTÉE

CC-2019-158

Adoption de l'évaluation de la directrice générale par intérim

Tel que le prévoit le cadre de référence Nomination et évaluation d'un hors cadre, l'évaluation annuelle est mise en place dès l'embauche d'un nouveau hors cadre. Cette évaluation dans le règlement sur les conditions de travail des hors cadres, fait partie de leur contrat de travail.

Suite à la nomination de M^{me} Johanne Allard, le 28 août 2018, à titre de directrice générale par intérim, le processus d'évaluation a été enclenché.

CONSIDÉRANT les attentes signifiées par la présidente en septembre 2018;

CONSIDÉRANT le cadre de référence Nomination et évaluation d'un hors cadre;

CONSIDÉRANT le rapport écrit de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation a entendu l'explication de la directrice générale par intérim concernant ce rapport;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation reconnaît que le niveau d'atteinte au regard de la réalisation des attentes est de l'ordre du dépassement;

CONSIDÉRANT que conformément au profil de compétences du hors cadre, comprenant le sens de l'intérêt public et politico-administratif, le leadership, l'agilité et la prise de décisions et la gestion orientée vers la performance le comité d'évaluation considère que la directrice générale par intérim a dépassé les attentes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité au conseil des commissaires;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

D'ADOPTER l'évaluation de M^{me} Johanne Allard, en soulignant le caractère de dépassement tant au niveau de ses réalisations que de sa compétence à agir à titre de directrice générale par intérim;

DE FÉLICITER M^{me} Allard pour ses réalisations.

ADOPTÉE

CC-2019-159

*Attentes envers le
directeur général adjoint
par intérim*

Chaque année, la direction générale doit établir les attentes envers la direction générale adjointe afin de travailler sur les priorités à venir.

Suite à la présentation desdites attentes au comité d'évaluation de la direction générale et à leur recommandation, elles sont déposées au conseil des commissaires pour leur adoption.

CONSIDÉRANT les dispositions du Cadre de référence pour la nomination et l'évaluation des hors cadres;

CONSIDÉRANT les attentes 2019-2020 élaborées par la direction générale et présentées au comité d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'évaluation de la direction générale;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D'ADOPTER les attentes 2019-2020 de la direction générale adjointe par intérim.

ADOPTÉE

CC-2019-160

*Nomination de la
direction générale*

Suite à l'évaluation positive de la directrice générale par intérim, le comité d'évaluation de la direction générale ainsi que le conseil des commissaires désire procéder à la nomination officielle de la directrice générale.

CONSIDÉRANT que la direction générale est assumée par intérim depuis novembre 2017;

CONSIDÉRANT le besoin de l'organisation d'une stabilité;

CONSIDÉRANT l'évaluation de M^{me} Johanne Allard, en soulignant le caractère de dépassement tant au niveau de ses réalisations que de sa compétence à agir à titre de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Johanne Allard à titre de directrice générale;

D'ÉTABLIR la durée de son mandat à cinq ans.

M^{me} Sonia Desgagné demande le vote.

**Ont voté pour: 14
Ont voté contre: 1
Se sont abstenus: 2**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2019-161

Adoption du règlement
Gestion des contrats
d'approvisionnement, de
services et de travaux de
construction

Dans le cadre de la mesure correctrice 6 a) de l'arrêté ministériel reçu le 1^{er} juin 2018, des travaux ont été menés afin d'amender la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.

Suite au processus de consultation, le projet de document est déposé pour son adoption.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre de la mesure 6 a) de l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté en comité plénier le 12 mars 2019 pour lequel l'autorisation d'entreprendre la démarche de consultation a été donnée;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés au projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

D'ABROGER la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction à compter du 30 mai 2019;

D'ADOPTER le règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction pour une entrée en vigueur le 30 mai 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-162

Adoption du Code
d'engagement éthique
des membres du
personnel

Dans le cadre de la mesure correctrice 2 b) de l'arrêté ministériel reçu le 1^{er} juin 2018, des travaux ont été menés afin d'amender le Code d'engagement éthique des membres du personnel. Les travaux ont conduit à la rédaction d'un tout nouveau code qui garantit la qualité de notre service par notre engagement en un agir éthique basé nos valeurs. De par ce code, l'organisation vise le développement d'une culture éthique passant par des moyens qui assureront sa pérennité et propose une démarche de réflexion. Faisant suite à la période de consultation, le comité pour un meilleur agir éthique s'est rencontré afin d'analyser les retours et proposer certaines modifications incluses dans la version déposée. Le comité a également statué à l'égard des autres préoccupations soulevées qui ne font pas l'objet de modifications, soit :

Participation aux formations

Dans le cadre du paragraphe 7.3.1, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une participation obligatoire à toutes les formations. Le comité considère plutôt que le texte est un appel à la mise à jour en continue de nos compétences.

Activités artisanes et politiques

Le comité considère que le paragraphe 8.2 a pour objectif de sensibiliser les membres du personnel quant aux différentes natures des conflits d'intérêts et n'a pas pour but d'interdire mais plutôt d'inviter la personne à une prise de conscience.

Signature annuelle (page 8, Responsabilités des gestionnaires et annexe IV)

Le comité rappelle qu'aucune sanction ne peut être imposée en vertu du Code. Le fait qu'un employé refuse de signer l'engagement servira

d'avantage d'indicateur à son supérieur. De plus, malgré l'absence de la signature, il apparaît difficile qu'un employé refuse d'agir à l'intérieur du cadre éthique des sections 6 et 7. Pour ce qui est de la répétition de l'acte annuellement, le comité maintien son importance compte tenu des changements à apporter à l'organisation, mais réévaluera le besoin dans les prochaines années.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre de la mesure 2 b) de l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ABROGER le règlement Code d'éthique du personnel et des bénévoles (n° référence (R)-DG-2012-01), à compter du 30 mai 2019, et;

D'ADOPTER le règlement Code d'engagement éthique des membres du personnel (n° référence (R)-SG-18/19-03), et qu'il entre en vigueur le 30 mai 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-163

*Adoption de la politique
Partenariat, affiliation,
représentation et
contribution externe*

Par souci d'équité, de transparence et de valorisation de l'éducation, la Commission scolaire devait établir les principes directeurs et les mécanismes d'application relativement aux partenariats, à l'affiliation, à la représentation et aux contributions externes.

Suite à la période de consultation, la politique est soumise au conseil des commissaires pour son adoption. Une seule modification est proposée, il s'agit de l'ajout du point 8.2.7 qui s'est inscrit dans le cadre de la réécriture de la politique traitant des frais de représentation des commissaires à être abrogée.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre de la mesure 1 c) de l'arrêté ministériel;

CONSIDÉRANT le projet de politique présenté en comité plénier le 9 avril 2019 pour lequel l'autorisation d'entreprendre la démarche de consultation a été donnée;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

D'ADOPTER la politique Partenariat, affiliation, représentation et contribution externe.

ADOPTÉE

CC-2019-164

*Adoption de la politique
de Reconnaissance*

En conformité avec sa mission, sa vision, ses valeurs et son plan d'engagement vers la réussite la Commission scolaire se devait d'implanter une politique de Reconnaissance visant à exprimer aux membres du personnel et des bénévoles son appréciation pour tous les efforts mis à la réussite des élèves. Pour ce qui est des élèves, acteurs centraux de l'organisation, l'effort et la persévérance à l'atteinte de leurs objectifs de réussite devaient également être reconnus.

Les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre des retours de consultations

CONSIDÉRANT le besoin de l'organisation de se doter d'une politique visant la reconnaissance du personnel, des bénévoles et des élèves;

CONSIDÉRANT l'importance de baliser les moments, les manières et les budgets alloués pour la reconnaissance du personnel, des bénévoles et des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'ADOPTER la politique de Reconnaissance ainsi que les programmes d'application.

ADOPTÉE

CC-2019-165

Délégation de fonctions
et pouvoirs

Le 1^{er} juin dernier, la Commission scolaire recevait un arrêté ministériel lui ordonnant près d'une vingtaine de mesures correctrices. Elle recevait aussi de la part du ministère, en août 2018, une proposition de plan d'action préparé par la firme Deloitte. Ce faisant, elle a adopté son plan d'action inspiré des meilleures pratiques de gestion et mis en œuvre bon nombre de changements dans l'organisation.

De ces changements, plusieurs se sont attachés d'une reddition de compte au conseil des commissaires, notamment les travaux sur la prévention du harcèlement, l'éthique, le plan de gestion annuelle et les rapports annuels des comités du conseil. D'autres changements, quant à eux, permettront une gestion plus efficace et transparente tels que la révision du processus de suivi budgétaire, révision du processus d'approvisionnement et l'appariement des données salariales et financières.

Or, tous ces changements ont un effet sur la culture, qui n'est pas stabilisée pour le moment. De plus, à terme, le plan de transformation RH pourrait intervenir sur les niveaux de délégation.

Dans ce contexte, il apparaît difficile de procéder à la révision de la délégation de fonctions et pouvoirs.

CONSIDÉRANT la mesure 1 e) de l'arrêté ministériel ordonnant à la Commission scolaire « une révision du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs afin de déléguer des pouvoirs suffisants à la direction générale pour accomplir sa mission »;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de délégation de fonctions et pouvoirs reflète la culture de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des changements amorcés ont permis d'assainir la gestion de l'organisation et de renforcer le lien de confiance entre le politique et l'administratif;

CONSIDÉRANT que ces changements font en sorte que la culture demeurera en mouvance pour encore quelques mois;

CONSIDÉRANT les mesures de reddition de compte auprès du conseil des commissaires ajoutées ou renforcées qui contribueront à modeler les travaux du conseil ;

CONSIDÉRANT que la version actuelle de la délégation est viable mais qu'une fois l'organisation stabilisée, les travaux du conseil devront se voir allégés afin qu'il puisse se concentrer sur son mandat et ses responsabilités générales, répondant du même coup à la mesure 1 e) de l'arrêté ministériel;

CONSIDÉRANT les recommandations de modifications de l'accompagnatrice;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE PRODUIRE un cadre de référence pour la lecture de la délégation de fonctions et pouvoirs, favorisant ainsi l'accès à ses dispositions;

DE REMETTRE à 2019-2020 la révision de ladite délégation;

DE POURSUIVRE l'analyse et les réflexions amorcées aux fins de son optimisation et de l'atteinte du meilleur niveau approprié d'autorité.

ADOPTÉE

CC-2019-166
Plan d'action actualisé
2019-2020

La Commission scolaire recevait, le 1^{er} juin 2018, au terme de quatre mois d'accompagnement, un arrêté ministériel lui ordonnant dix mesures correctrices. Le 10 août 2018, la Commission scolaire recevait un plan d'action préparé à la demande du ministère par la firme Deloitte. Ce plan d'action témoignait de saines pratiques de gestion.

Le premier plan d'action de la Commission scolaire a été adopté par le conseil des commissaires le 11 septembre. Le plan d'action combinant les mesures correctrices de l'arrêté ministériel au plan d'action Deloitte était amendé le 30 octobre 2018.

Au terme de l'arrêté ministériel, il est nécessaire d'actualiser le plan d'action pour 2019-2020 afin d'assurer la pérennité des efforts investis et de consolider les processus.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT le plan d'action Deloitte en matière de saines pratiques de gestion transmis le 10 août 2018;

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté le 11 septembre 2018 et amendé le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux au 31 mai;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'assurer la pérennité des changements effectués et de consolider ses nouveaux processus;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'AMENDER le plan d'action en matière de saines pratiques de gestion, conformément aux modifications proposées pour 2019-2020.

ADOPTÉE

CC-2019-167
Adoption du rapport
mensuel

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2019. Le dixième rapport, soit celui de mai 2019, est soumis au conseil.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation de l'état d'avancement des travaux;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D'ADOPTER le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour le mois de mai 2019;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport ainsi que son annexe à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2019-168

*Autorisation à participer
au Congrès de la FCSQ*

Chaque année, la Fédération des commissions scolaires du Québec tient une activité de formation pour les commissaires ainsi que les directeurs généraux des Commissions scolaires.

Cette année le congrès se tiendra à Sherbrooke sous le thème Élus scolaire : Acteurs d'avenir.

CONSIDÉRANT le congrès de la FCSQ qui se tiendra les 30 et 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT que l'évènement est juxtaposé à l'Assemblée générale annuelle de la FCSQ, laquelle prévoit, selon ses règlements généraux, quatre (4) délégués représentant la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT le programme de formations proposé ayant comme thème « Élus scolaire : Acteurs d'avenir » et qu'il répond au besoin de formation continue des membres du conseil dans le contexte;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

D'AUTORISER sept (7) membres du conseil à participer au congrès 2019 de la FCSQ, soit :

- Les délégués officiels à l'Assemblée, soient : M^{mes} Liz S. Gagné, Diane Durand, Diane Gauthier, M. Jean-Claude Martel et le substitut M^{me} France Gagné (CC-2019-115);
- Deux commissaires, soit M^{me} Hélène De Champlain et M. Carl Bergeron;

D'ÉTABLIR des règles de calcul et/ou des modalités de déplacement économiques au regard des frais de déplacement qui seront engagés;

DE RÉSERVER, lors d'un comité plénier subséquent, une période de temps nécessaire au partage et à la consolidation des informations et des apprentissages reçus;

DE RECOMMANDER aux participants de tenter de couvrir l'ensemble des ateliers permettant ainsi au conseil de bénéficier de l'ensemble du programme.

ADOPTÉE

CC-2019-169

Recommandation d'un
membre au sein du
conseil d'administration
de Diffusion Saguenay

Le conseil d'administration de Diffusion Saguenay a récemment procédé à des changements à leurs règlements généraux. En vertu de ces modifications, neuf administrateurs provenant de différents milieux, représentant leur public cible, devront être désignés.

Dans ce contexte, l'organisme interpelle les trois commissions scolaires de son territoire afin de lui recommander une personne qui sera choisie par le CA de Diffusion Saguenay pour représenter le milieu de l'éducation des niveaux primaire et secondaire.

CONSIDÉRANT les nouveaux règlements généraux permettant à Diffusion Saguenay d'être un organisme autonome composé de neuf administrateurs provenant des milieux de l'éducation, de la culture, du tourisme et du municipal;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est invitée à soumettre une candidature pour représenter les milieux de l'éducation des niveaux primaire et secondaire, afin qu'elle soit choisie parmi les trois que présenteront les commissions scolaires du territoire de Saguenay;

CONSIDÉRANT le profil et les intérêts que doivent posséder cette personne;

CONSIDÉRANT les principales fonctions du conseil d'administration de Diffusion Saguenay;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE SOUMETTRE la candidature de M^{me} Isabelle Boivin pour représenter le milieu de l'éducation des niveaux primaire et secondaire au sein du conseil d'administration de Diffusion Saguenay.

ADOPTÉE

CC-2019-170

Courrier reçu

Chaque membre du conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 23 avril au 24 mai 2019.

CC-2019-171

Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Les 26 et 27 avril 2019

- Participation au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à Québec.

Le 30 avril 2019

- Participation à une rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Chicoutimi.

Le 1^{er} mai 2019

- Participation à une rencontre avec M. Marquis, du cabinet du Député de Dubuc, au sujet du programme pour les aînés du CFGA, en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 2 mai 2019

- Participation à une conférence téléphonique avec la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le 7 mai 2019

- Participation à la rencontre du comité d'évaluation de la direction générale avec les membres dudit comité.

Le 9 mai 2019

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, du directeur général adjoint par intérim et de la secrétaire générale.

Le 21 mai 2019

- Participation à une activité de mobilisation et à une formation, donnée par M^{me} Marie-Andrée Tremblay, en compagnie des membres du conseil des commissaires, de la directrice générale par intérim, du directeur général par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 22 mai 2019

- Participation à la rencontre du comité d'évaluation de la direction générale avec les membres dudit comité;
- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2019-172

Rapport de la directrice générale par intérim

Est déposé le rapport de la directrice générale par intérim, concernant certaines représentations ou interventions faites, au cours des dernières semaines :

Le 26 avril 2019

- Rencontre du conseil d'administration de l'Éducation Internationale, dans les bureaux de la Commission scolaire Marie-Victorin, à Longueuil.

Le 1^{er} mai 2019

- Participation à une rencontre avec M. Marquis, du cabinet du Député de Dubuc, au sujet d'un programme destiné aux aînés, en partenariat avec le Centre de formation général pour adultes, en compagnie de la présidente.

Le 9 et 10 mai 2019

- Participation au Congrès de l'ADIGECS 2019, à Rimouski.

Le 17 mai 2019

- Participation à la cérémonie de remise des médailles du lieutenant-gouverneur du Québec à l'école secondaire L'Odysée Lafontaine.

Le 21 mai 2019

- Participation à une activité de mobilisation et à une formation, donnée par M^{me} Marie-Andrée Tremblay, en compagnie de la présidente et des membres du conseil des commissaires, du directeur général adjoint par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 23 mai 2019

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la présidente et de la vice-présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2019-173

Rapport de représentation des commissaires

M^{me} Diane Gauthier informe qu'elle a assisté à la remise des médailles des scouts à l'école Charles-Gravel ainsi qu'à la remise de médailles pour le tournoi des écoles primaires à l'école St-David.

CC-2019-174

Comptes rendus des comités du conseil et du comité de parents

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres des Comités du conseil suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique du 19 février 2019;
- Comité de parents du 6 février et du 13 mars 2019;
- Comité des ressources humaines du 9 avril 2019;
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCEHDAA) du 16 avril 2019.

CC-2019-175

Sujets divers

La présidente remercie M^{me} Denyse Blanchet, qui termine son mandat, pour son accompagnement et son implication auprès de notre organisation.

CC-2019-176

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 53.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale